

### LICENCES et COTISATIONS :

Gratuité pour TOUTES les 1ères licences. (Parts FFB et Comité)

- **45.00 €** Adulte/Sénior : 25 € part FFB (Aug 2,50 €) + 20 € part Comité (Aug 2,50 €)
- Les licences des Scolaires/Primaires, Cadets et Juniors sont GRATUITES.
- Cotisation Fédérale des clubs : Tarif unique : **57,50 €** (Aug 2,50 €)

### COMPETITIONS : Les tarifs communiqués sont à valoir pour 1 joueur qui s'inscrit, sauf pour la DL/4. CHALLENGE, PERFORMANCE et EXPERT

- **Gratuit** Espérance. (Offert par Comité)
- **20 €** Challenge et ICD5.
- **26 €** Performance + ICD3 + ICD4 + Coupe de France + TDF. (Coupe de France Gratuite pour les équipes composées uniquement de joueurs 4<sup>ème</sup> série)
- **28 €** Expert + ICD1 et ICD2.
- **75 €** DL Mixte /2 (A régler directement via le site FFB)
- **75 €** DL open /2 (A régler directement via le site FFB)
- **300 €** DL /4 (**Tarif pour une équipe**) (A régler directement via le site FFB)
- Les joueurs disputant une compétition directement en FL sans avoir joué auparavant en phase Comité ne payeront que 18 € en EXPERT et 16 € en PERFORMANCE pour leur inscription.

Les équipes du LIMOUSIN qui participeront à des Finales de LIGUE auront à payer 20 € par paire et 40 € par équipe par prélèvement automatique de la FFB sur leur compte en ligne. 10 € par joueur pour une paire, 40 € pour une équipe, sachant que chaque joueur sera prélevé d'une somme égale à 40 € divisé par le nombre de joueur de l'équipe. (4 : **10 €**, 5 : **8 €**, 6 : **6.66 €**)

Les équipes du LIMOUSIN qualifiées à des Finales Nationales auront à payer 45 € par paire 120 € par quadrette. Ce règlement sera à effectuer par le Capitaine de l'équipe directement via le site internet de la FFB avant la compétition.

### PROCEDURE D'APPEL DE FOND VERS LES CLUBS :

Les clubs sont chargés de collecter les inscriptions de licences et de compétitions.

Le Comité via son Trésorier appellera durant la saison les clubs à reverser ces fonds. La méthode la plus appropriée reste le virement bancaire (Le Trésorier communiquera sur demande des clubs le RIB du Comité) Les appels de fonds seront à priori effectués début Octobre 2024, Décembre 2024, Mars 2025 et Mai 2025, mais pourront toutefois être réalisés à tout moment.

Le Trésorier pourra, sur demande des Clubs et à n'importe quel moment dans la saison, communiquer des informations qui pourront leurs être utiles (Fichier, liste compétiteurs, etc.)

## INDEMNITES COMPENSATRICES de FRAIS de COMPETITIONS :

Afin d'assurer le bon déroulement des compétitions, les Clubs auront le droit de demander des compensations au Comité en contrepartie des prestations réellement assurées.

A ce sujet, il sera demandé aux clubs organisateurs d'assurer une assistance pleine et entière à l'arbitre désigné par le Comité.

**Rien ne sera reversé automatiquement par le Comité (demandes à effectuer par mail).**

**Les justificatifs devront accompagner les demandes d'indemnités pour repas Challenge, Frais de bouche et frais de buffet dans les limites maximum décrites ci-dessous.**

Frais de bouche (Diverses collations servies durant la compétition) :

- Indemnité maximale de **1.00 € par joueur inscrit et présent** (+ 1 arbitre et 2 organisateurs) à la compétition pour les Clubs qui servent des « collations » durant la compétition fédérale qu'ils organisent. **Non cumulable avec l'indemnité de BUFFET.**
- **Il ne s'agit pas d'un « FORFAIT » mais d'un remboursement assujéti à des justificatifs qu'il faut fournir.**

Frais de buffet (Repas léger, formule « lunch », servi en milieu ou en fin de compétition) :

- Indemnité maximale de **3.00 € par joueur inscrit et présent** (+ 1 arbitre et 2 organisateurs) à la compétition pour les Clubs qui servent un buffet durant la compétition fédérale qu'ils organisent. **Non cumulable avec l'indemnité de Frais de BOUCHE.**
- **Il ne s'agit pas d'un « FORFAIT » mais d'un remboursement assujéti à des justificatifs qu'il faut fournir.**

Frais de repas des CHALLENGE x 2 en Phases éliminatoires (pas la FN Simultané):

- Un remboursement est versé aux clubs qui reçoivent les sélections des CHALLENGE x 2 (Hiver, Printemps et Eté) **en contrepartie** d'un repas servi aux compétiteurs le midi. Non cumulable avec l'indemnité de Frais de BOUCHE et de BUFFET. Elle est **limitée** à **10 € par joueur** inscrit et présent (+ l'arbitre et 2 bénévoles). **Il ne s'agit pas d'un « FORFAIT » mais d'un remboursement assujéti à des justificatifs qu'il faut fournir.**

Frais d'occupation des locaux du club :

- Indemnité d'utilisation des locaux du club.
  - Par journée d'occupation (1/2 ou entière) : **50 €.**

Frais de manipulation des écrans :

- Une indemnité pour les clubs qui installent et rangent les écrans lors de compétitions Fédérales.
  - Par compétition : **40 €.**

Compensation pour des compétitions en semaine :

- Le déroulement d'une compétition en semaine peut déclencher des annulations de tournois de clubs (Rég, RDF, etc.). Ces annulations provoquent des « manque à gagner » pour le club que le Comité compense sur la base de :
  - **Moyenne du nombre de paires** sur les 4 derniers tournois du jour en question **X** (Prix club de la paire pour jouer lors de ce tournoi – Coût FFB à reverser pour la paire)
  - **Méthode** : Ces demandes sont à expédier par mail au Trésorier du Comité, Mr PISSOT Philippe ([philippe.pissot@gmail.com](mailto:philippe.pissot@gmail.com)) sous la forme que vous jugerez adéquate. (Fichier EXCEL, mail simple ...) Le Trésorier du Comité effectuera un virement après contrôles.

## AUTRES DEFRAIEMENTS :

Toute réclamation au sujet de ces défraiements devra faire l'objet d'une demande détaillée et argumentée **PAR MAIL** à l'attention du Président du Comité pour examen. Une réponse sera donnée dans un délai le plus rapide possible suivant la réception de la demande. Le Président du Comité se réserve le droit de modifier cette réglementation au cas par cas et après concertation de son bureau, compte-tenu des situations qui pourraient se présenter.

#### **ARBITRAGES** : Tarifs.

Le défraiement de l'arbitre (qui devra acquérir le statut d'auto-entrepreneur) est modifié cette saison, afin de régulariser une situation fiscale anormale. Elle est établie selon 4 critères :

- **Indemnité d'arbitrage** : **130 €**. (Une demande de prestation sera établie par le Comité)
- **Indemnité de déplacement** : **0.45 €** par kms parcourus (Des contrôles seront effectués sur la base du site fr.mappy.com)
- **Indemnité de repas** : Le coût total des repas à l'occasion de la compétition ne devra pas excéder **la somme moyenne par repas** de **20 €**. (Justificatifs à présenter)
- **Indemnité « Prime panier »** : Un montant de **7 €** pourra être remboursé sur demande pour tous les repas ne présentant pas de justificatif.
- **Indemnité d'hôtel** : Un maximum de **70 €** sera remboursé par nuit d'hôtel (Sur présentation d'un justificatif : Nuit + Petit déjeuner)

Un fichier EXCEL sera diffusé à tous les arbitres par le Trésorier en début de saison en septembre 2023, afin que leurs prestations d'arbitrage soient officiellement enregistrées. Une fois complété, il devra être transmis au Trésorier par mail ( [philippe.pissot@gmail.com](mailto:philippe.pissot@gmail.com) ), éventuellement accompagné des justificatifs demandés (en PJ).

#### **DUPLICATIONS de donnes** : Fonctionnement.

##### Pour les compétitions fédérales :

- Les responsables (désignés par 3 personnes possibles : Le Président - Le Responsable des Compétitions - son adjoint) des duplications de donnes utilisées lors des compétitions se verront indemnisés à hauteur de **0.30 €** la donne dupliquée. **IMPORTANT** : Ce tarif englobe les éventuels frais de photocopie des diagrammes, sachant que l'arbitre devra éventuellement en confectionner des supplémentaires le jour de la compétition.

##### Pour les clubs en faisant la demande (Tournois de ville, festivals, etc.) :

- La demande devra être réalisée auprès secrétariat du comité.
- **La gratuité de ce service rendu aux clubs est reconduite pour la saison 2024/2025.**

#### **INFORMATIONS DIVERSES** :

##### Obligations déclaratives :

Les clubs sont tenus d'informer le Comité de leurs activités, au plus tard la veille de la date d'AG. (Bilan Financier et Moral). A expédier au Secrétariat du Comité par mail.

##### Tarifs FFB : (Tarif par paire sauf pour le tarif des tournois régionaux, festivals, ...)

Tournoi de régularité (> 18 donnes)	1.40 €
Tournois de régularité courts de 11 à 18 donnes	1.00 €
Tournois express <= 10 donnes	0.50 €
Tournois régionaux et festivals ( <b>Tarif par donne</b> )	0.07 €
Rondes de France	2.90 €
Simultané des Elèves	2.40 €

##### Publicité du Carnet des Compétitions :

La fabrication du carnet de la saison à venir (2024/2025) sera commandée début juillet 2024, à la suite de la répartition des lieux de compétitions par les Présidents.

La gestion des publicités qui y sont insérées est pilotée par Me BEINEIX Gaelle, la Secrétaire du Comité. Les Clubs qui souhaiteraient effectuer des insertions publicitaires doivent donc communiquer en direct avec elle.

**A LIMOGES, le 16/06/2024**  
**Le Président, Thierry BEINEIX.**